

ECURIE BAYARD
A.S.B.L.
DINANT



« **BAYARD CONTACTS** »
périodique trimestriel

3^{ème} TRIMESTRE 2016

EDITEUR RESPONSABLE :
NYSSEN H., rue du Jauviat, 48
B-5530 YVOIR



20 & 21 AOUT
2016



RALLYE

DE LA

FAMENNE

<http://www.ecuriebayard.be>
<http://www.rallyedelafamenne.be>

**Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation
de ce règlement**

*Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site
Internet de la Fédération, le 15.06.2016, date à laquelle, je l'ai téléchargé.*

Nom et signature : Herman Nyssen.

RALLYE DE LA FAMENNE

20 & 21 AOUT 2016

Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl

N° d'Entreprise : 0409339703 / Visa ASAF N° 2016/017

Adresse des Vérifications Administratives :

LA VIEILLE CENSE

Rue de la Station, 4, **B-6900 MARLOIE (Marche-en-Famenne)**

Tél (0478) 22.93.57 - (0498) 24.77.59

Rallyes

REMARQUE : R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général / R.P.R. = Règlement Particulier

EPREUVE OPEN E.N.P.E.A. (PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE)

CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYES

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES

EURO - RALLYE - TROPHEE

PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR / BRABANT / LUXEMBOURG

CHALLENGE BRUNO THIRY

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Communes de Marche-en-Famenne, Rochefort, Nassogne et Tellin

Polices de Marche-en-Famenne, Rochefort, Nassogne et Tellin

Clubs C.B.

Ecuries et Clubs automobiles

Clubs des Communes de Marche-en-Famenne, Rochefort, Nassogne et Tellin

<http://www.ecuriebayard.be>

<http://www.rallyedelafamenne.be>

REGLEMENT PARTICULIER

PREAMBULE :

La Division "HISTO- DEMO" des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, la **Division "HISTO – DEMO" n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division "HISTO – DEMO" doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire et les parcours de déviation pour se rendre du départ d'une ES à la suivante (si nécessaire) sont consignés dans le road-book qui leur sera fourni. Le non-respect de cette clause sera sanctionné par l'interdiction de poursuivre la participation à cet évènement.

Coéquipier

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO -DEMO" **ne peut être mineur** (il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**).

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Temps maximum

En vertu de l'Art. 26.11.6.10 du RPR (Division Histo-Démo), les organisateurs appliqueront une limitation du temps de fonctionnement des infrastructures mises en place. Cette disposition est nécessaire pour éviter que les organisateurs n'attendent indéfiniment des concurrents en panne, non désireux de parcourir chaque boucle ou rentrés chez eux sans prévenir.

Elle est également nécessaire pour établir et respecter le timing de la manifestation, plus d'une boucle étant prévues au programme.

L'organisateur pourra fixer un délai indicatif raisonnable pour parcourir chaque secteur, section ou boucle.

Il est à noter que l'organisateur pourra considérer, que le délai de mise hors course (tel qu'il est calculé pour les rallyes de type B et tel qu'il est décrit à l'Art. 18 du RPR), applicable aux concurrents des autres divisions, représente ce "délai indicatif raisonnable".

Dans ce cas, les ES deviendront successivement inaccessibles à l'expiration du "délai de mise hors course", calculé sur base du timing du dernier concurrent de la Division HISTO-DEMO à avoir pris le départ de la section ou boucle.

Ces indications seront communiquées lors de leur passage au contrôle administratif.

Les concurrents qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans la durée de fonctionnement d'une ES se rendront directement à la suivante ou au parc de regroupement suivant d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Admission des véhicules (Voir Art. 27. 5.1. du RPR)

- Seul, un véhicule immatriculé, fabriqué, mis en circulation ou homologué **avant le 31 décembre 1990 à minuit** est admissible. **Aucune exception ne sera autorisée.**

En dérogation, des véhicules de **même « Body »** mais équipés de **culasse et/ou moteur de substitution** pourront également être admis au départ, aux deux conditions cumulées suivantes :

- que le modèle ainsi créé **ait existé tel quel** ou ait fait l'objet d'une **homologation** par la FIA **endéans la période de référence** ;
- que **l'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, soit à la hauteur des performances majorées.

De plus, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également.

En outre, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices) devra être conservé.

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer.

Les voitures du type "cabriolet" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas de manière contraignante aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le 31/12/1961.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des "Vérifications".

Équipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaisances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras **ou de la main** (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

I TIMING

VENDREDI 22 JUILLET 2016

Parution du règlement.
Ouverture des inscriptions et des paiements.

VENDREDI 5 AOUT 2016

20 h 00 : Fin de la période des engagements assurés pour les « engagés prioritaires » (Art. 4.2 du R.P.R.)

MARDI 16 AOUT 2016

09 h 00 : Clôture des engagements à droits simples.

10 h 00 : Attribution des numéros

VENDREDI 19 AOUT 2016

10 h 00 : Affichage de la liste des engagés au Kbarret, rue de l'Eglise, 1, B-5530 EVREHAILLES.

SAMEDI 20 AOUT 2016

08 h 45 : Ouverture de la Permanence : **LA VIEILLE CENSE**, rue de la Station, 4, 6900 MARLOIE (Marche-en-Famenne)
Tél (0478) 22.93.57 - (0498) 24.77.59.

09 h 15 : Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), des licences « 1J-B » et « 1J-A4 », distribution du road-book et des documents « assistance ».

09 h 30 : Début des reconnaissances.

12 h 00 : Clôture des inscriptions à droits majorés.

14 h 00 : Ouverture des vérifications techniques (ordre inverse des numéros).

[Présentation des véhicules Histo-Démo \(avant les autres Divisions\).](#)

15 h 00 : Fin des vérifications administratives

18 h 00 : Fin des vérifications techniques.

19 h 00 : Fin absolue des reconnaissances.

19 h 30 : Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés.

DIMANCHE 21 AOUT 2016

07 h 00 : Ré-ouverture de la Permanence : **LA VIEILLE CENSE.**

07 h 05 : Ouverture des éventuelles vérifications techniques et/ou administratives complémentaires.

07 h 30 : Ouverture du parc fermé de départ.

07 h 35 : Fermeture des éventuelles vérifications techniques et/ou administratives complémentaires.

07 h 50 : Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés au départ.

08 h 30 : Départ de la Section 1

11 h 00 : Départ de la 1^{ière} voiture PH (heure approximative)

12 h 10 : Départ de la Section 2

16 h 00 : Départ de la Section 3

18 h 15 : Arrivée de la 1^{ière} voiture PH (heure approximative)

18 h 28 : Arrivée de la 1^{ière} voiture.

18 h 45 : Affichage des résultats PH.

19 h 15 : Officialisation des résultats PH.

30' après l'arrivée de la dernière voiture : affichage des résultats officiels.

30' plus tard : officialisation des résultats.

30' plus tard : proclamation des résultats et remise des coupes.

II ORGANISATION

Article 1 ORGANISATION

L'ASBL ECURIE BAYARD, n° d'entreprise 409.339.703, en collaboration avec l'AUTOMOBILE CLUB FAMENNE-BAYARD organise, les 20 et 21 août 2016, le « **RALLYE DE LA FAMENNE** », 23^{ème} édition, sous le haut patronage de :

Monsieur CAPRASSE, Gouverneur de la Province du Luxembourg.

Monsieur MATHEN, Gouverneur de la Province de Namur.

Monsieur BELLOT, Ministre Fédéral.

Monsieur BOUCHAT, Bourgmestre de Marche-en-Famenne.

Madame MULLENS, Bourgmestre de Rochefort.

Monsieur QUIRYNEN, Bourgmestre de Nassogne.

Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents et conducteurs s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

COMITE ORGANISATEUR

Directeur de Course	DEBARSY André	Lic. 0924
Directeurs de Course Adjoints	NYSSSEN Herman	Lic. 0003
	CEULEMANS Christophe	Lic. 0877
	JOTTARD Alain	Lic. 0975
	SMOOS Cédric	Lic. 0255
	HENROT Hugues	Lic. 0835
	MARLAIRE Bernard	Lic. 0986
	WAUTOT Cédric	Lic. 0875
	DIDION Eric	Lic. 0961
Secrétaire du Meeting	REMY Serge	Lic. 0803
Secrétaires Adjoints	DAVISTER Anne	
	GOIS Annie	
	HENROT Chantal	
	HERBIET Sabrina	
	SOREE Magali	
	TEISE Marie-Claire	
	REMACLE Marie-Thérèse	
	DUVAL Emilie	
NAOME Aymelyne		
Directeur de Sécurité	DEMARTEAU René	Lic. 0801
Directeurs de Sécurité Adjoint	GARNIER Eric	Lic. 0961
	DAVE Ludovic	Lic. 0947
	DIDION Marc	Lic. 0979
	METNIK Olivier	Lic. 0990
	SADZOT Didier	Lic. 0822
Responsable du parcours	CEULEMANS Christophe	
Bureau des calculs	SGHERZI Giovanni	
	LACAILLE Yvette	
	DAVE Thomas	
Responsables matériel	GARNIER Eric	
	DAVE Ludovic	
Parcs et Regroupements Extra-Sportif	BERTIN Fabrice et Club C.C.B.D.	
	ANTOINE Abel et Raymonde	
	DIDION Marcel	
	LAMBOTTE Cristine	
	VIROUX Viviane	
	DEFFOIN Jocelyne	
	DIDION Marylise	
	GOIS Annie	
Responsables des Contrôles	HENROT Chantal	
	MISSON Myriam	
	CATOUL Marie-Luce	
	SOREE Magali	
	TEISE Marie-Claire	

OFFICIELS DELEGUES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Collège des Commissaires Sportifs

ROQUET Michel, Président.	Lic. 0951
BAETEN Luc, membre	Lic. 0860
GEILENKIRCHEN Noël, membre	Lic. 0443

- Collège des Commissaires Techniques

GILBERT Georges, Président	Lic. 0973
RIHOUX Daniel, membre	Lic. 0813
SAINT-REMY Guy, membre	Lic. 0406
SCHULJENKO Nicole, membre	Lic. 0409
FRANKENNE Jacques, membre	Lic. 0416
DENEUFBOURG Patrick, membre	Lic. 0226
WILLEM David, stagiaire	Lic. 0706
CATOUL Marie-Luce, secrétaire	Lic. 0964
PREVOT Martine, secrétaire	Lic. 0988

- Inspecteur « Sécurité »

PUISSANT Jean-Claude	Lic. 0957
----------------------	-----------

- Observateur ASAF

LIEGEOIS Jules	Lic. 0937
----------------	-----------

OFFICIELS D'EPREUVE MANDATES PAR L'ORGANISATEUR

Relations avec les Concurrents	BLASUTIG Léon	Lic. 0850
	SMETS Yves	Lic. 0938
	FELLER Camille, consultant	(Euro-Rallye-Trophée)
	RASQUIN Guy, consultant	(Euro-Rallye-Trophée)
Responsables des E.S.	MODAVE Louis	Lic. 0653
	COLLIGNON Eddy	Lic. 0541
	CAREME Christian	Lic. 0872
	MASSART Eric	Lic. 0887
Chefs de Sécurité des E.S.	DOMS Michel	lic. 20539
	BORLEZ Robert	Lic. 21166
	DEJASSE Didier	Lic. 21798
	LELIEVRE Philippe	Lic. 20466

SECOURS MEDICAUX

- Equipe médicale	CRS Médecins	
- Ambulances	Croix Rouge de Belgique	Nombre : 5

III MODALITES GENERALES

Article 2 ELIGIBILITE

Le Rallye de la Famenne est une épreuve de type B comptant pour :

EPREUVE OPEN E.N.P.E.A. (A PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE)
CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYES
EURO-RALLYE-TROPHEE
CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF) – CHALLENGE BRUNO THIRY
CHAMPIONNAT DES PROVINCES DE NAMUR, BRABANT ET LUXEMBOURG

Article 3 ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (**Voir Art. 26.11.6, du RPR**)

Article 4 DESCRIPTION DU PARCOURS

- 2 boucles identiques d'une longueur de 87,35 km et 1 boucle d'une longueur de 87,56 km.
 - E.C. 1 14.610 m. 100 % asphalte
 - E.C. 2 11.270 m. 100 % asphalte
 - E.C. 3 12.090 m. 100 % asphalte
 - E.C. 4 6.160 m. 100 % asphalte

- Total = 262,36 km. dont 132,39 km. d'Étapes de Classement, soit 50,47 % pour 12 E.C., comprenant 100 % d'asphalte.
- **Les concurrents des Divisions Prov'Historic et Histo-Démo ne participeront pas à la dernière boucle.**
- **(Attention : Voir Art. 26.4 et 26.11.5.2, du RPR).**
- **Les Divisions PH prendront le départ après les concurrents des autres Divisions.**
- **La Division Histo-Démo prendra le départ après les concurrents de la Division PH.**
- **(Voir Art. 12.2 et 26.2, du RPR)**

Article 5 **ENGAGEMENT**

5.1. PROCEDURE.

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications », DEVRA parvenir uniquement **par voie postale**, au plus tôt le vendredi 22 juillet 2016 et, au plus tard, le mardi 16 août 2016 avant 09h00, à **ECURIE BAYARD**, rue de Enhet-Centre, 30, à 5590 Chevetogne - GSM (0478) 22.93.57

NB : aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul Compte bancaire IBAN BE45 0010 8398 3989 / BIC GEBABEBB, intitulé asbl Ecurie Bayard (Nyssen H.), rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avec la mention Rallye des Ardennes 2016, équipage /, et s'y trouver en dépôt avant le mardi 16 août 2016 à 10h00.

Attention aux délais bancaires.

Pour les concurrents étrangers : conditions particulières.

Rappel : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au samedi 20 août 2016, à 12 h., moyennant un supplément de 20 %. (voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b).

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont invités à joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

5.2. NOMBRE MAXIMAL D'ENGAGES.

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 140 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (voir Art. 9.2 du R.S.G. et Art. 5 du R.P.R.).

ATTENTION : si le nombre d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisation acceptera comme réservistes 28 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 140 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du R.S.G.).

Remarque : les pilotes prioritaires aux termes de l'Art. 7.1. du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le mercredi 16 août 2016, à 20 h.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

B) Division Histo-Démo

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division « Histo-Démo » (voir Art. 9.2 du R.S.G. et Art. 5 du R.P.R.).

ATTENTION : si le nombre d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisation acceptera comme réservistes 4 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (*Important : voir Art. 5.1 et 5.2 du R.P.R.*).

C) Remarque importante

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 160.

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

5.3. FRAIS D'INSCRIPTION. (Voir Art. 3.11 du R.S.G. des Prescriptions ASAF).

- Le droit d'engagement pour les **Divisions 1, 2 et 3** s'élève à **310 €.**
- Le droit d'engagement pour la **Division 4** s'élève à **360 €.**
- Le droit d'engagement pour les **Divisions Prov'Historic (PH Classic et S/R)** s'élève à **270 €.**
- Le droit d'engagement pour la **Division Histo-Démo** s'élève à **200 €.**

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2016 :

- * Dans le cas de 1 membre de l'équipage, le droit d'engagement en Divisions 1, 2 et 3 est fixé à 297,50 €. Quant au montant du droit d'engagement en Division 4, il est fixé à 347,50 €
- * Dans le cas de 2 membres de l'équipage, le droit d'engagement en Divisions 1, 2 et 3 est fixé à 285 €. Quant au montant du droit d'engagement en Division 4, il est fixé à 335 €.
- * Pour la Division Prov'Historic (PH et S/R), la ristourne sera de 12,50 € par licencié Bayard.

Si le concurrent refuse la publicité de l'Organisateur, ces droits seront majorés de 25%, sauf pour les Divisions « Prov'Historic » et Histo-Démo (voir Art. 5, du Règlement Technique Général).

5.4. REMBOURSEMENTS :

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- ▶ a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- ▶ b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- ▶ En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- ▶ Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- ▶ Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- ▶ Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.2.4. du R.S.G. – IMPORTANT).

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- ▶ a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- ▶ b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples, **mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.**

**** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.**

5.5. ATTRIBUTION DES NUMEROS (voir Art. 7. du R.P.R.)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ aura lieu à Yvoir, rue du Jauviat, 48, tél. (082) 61.21.55, le mardi 16 août 2016, à 10h00.

Pour les numéros, permanence à partir du vendredi 19 août : (0474) 40.44.94 – (0498) 24.77.59.
Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en **Division Histo-Démo, à partir de 300.**

Article 6 RECONNAISSANCE – RAVITAILLEMENT – ASSISTANCE

A) RECONNAISSANCE (voir Art. 9. du Règlement Particulier Rallye).

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT le samedi 20 août 2016, et ce entre 09h30 et 19h00.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'Organisateur.

Cette reconnaissance sera organisée pour les concurrents de la Division Histo-Démo endéans le même timing et selon la réglementation en vigueur pour les autres Divisions.

A méditer. A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de « reconnaissances », il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leurs jugements, **entérinés par les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve**, seront sans appel.

N.B. : les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identités et attributions des juges de faits :

Debarsy André, Nyssen Herman, Demarteau René, Marlaire Bernard, Ceulemans Christophe, Olivier Metnik, Didier Sadzot, Ludovic Dave : surveillance des reconnaissances et relevé des infractions à leurs règles.

B) RAVITAILLEMENT (voir Art. 2.1.4. du Règlement Particulier Rallye).

Le ravitaillement officiel du rallye sera renseigné dans le road-book et accessible durant l'ensemble de l'épreuve :

- Emplacements : **STATION TOTAL (Ets HERION)**, chaussée de Rochefort, 121, à Marloie.
STATION TOTAL (Ets HERION), rue St-Isidore, 1b, à Marloie.
STATION ESSO (Ets LEROY-DELHAYE), rue de Rametenne, 1, à Wavreille.
- Fréquence : une fois par boucle pour les 3 Stations.

c) ASSISTANCE. (voir Règlement Particulier Rallye, Art. 14).

Lors de l'épreuve, **les assistances se feront obligatoirement** aux seuls endroits renseignés dans le road-book :

- Parking de Hargimont, chaussée de Rochefort, à Marloie (pneus).
- Rue de Hérimont (Haie Madame) à Lesterny.
- Parc d'Activités Economiques de Marloie II, « Aux Minières », rue de Marlida et rue Henrotin, à Marloie.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de celles-ci, seules, des réparations **ou mises à niveau** effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel ou des produits **embarqués** et avec les moyens du bord seront autorisées (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la MISE HORS COURSE sera immédiatement prononcée.

IV CENTRE DE L'ÉPREUVE (voir plan d'accès)

Article 7 PARC FERME (voir Art. 15.1, du R.P.R.)

Situation du Parc Fermé de départ : « LA VIEILLE CENSE », rue de la Station, 4, à 6900 Marloie.

Article 8 VERIFICATIONS TECHNIQUES (voir Art. 3, du RPR)

Les vérifications techniques préliminaires auxquelles seront soumises les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le **samedi 20 août 2016, de 14 h. à 18 h.**, suivant l'heure indiquée sur la feuille des vérifications techniques.

Situation : « LA VIEILLE CENSE », rue de la Station, 4, à Marloie.

NB : Les éventuelles vérifications techniques complémentaires auront lieu le **DIMANCHE 21 AOUT 2016** entre 07h05 et 07h35 et se situeront à « LA VIEILLE CENSE », à Marloie.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin

Les éventuelles vérifications techniques finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) auront lieu au à la fin de la ZONE D'ASSISTANCE DE MARLOIE (côté Gare de Marloie), rue Aux Minières, Parc d'Activités Economiques de Marloie II, à Marloie, juste avant le Contrôle Horaire de sortie dans la Zone d'Assistance.

Les vérifications techniques obligatoires en cas d'accident ou d'abandon.

Si, lors de la compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), **il devra** être présenté aux Commissaires Techniques dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

ZONE D'ASSISTANCE DE MARLOIE, rue Aux Minières, Parc d'Activités Economiques de Marloie II, à Marloie, juste avant le Contrôle Horaire de sortie de la Zone d'Assistance (côté Gare de Marloie).

Article 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

A) Contrôle administratif obligatoire.

Il aura lieu le **samedi 20 août 2016, à partir de 09h15 jusqu'à 15h00.**

Situation : « LA VIEILLE CENSE », rue de la Station, 4, à Marloie.

Documents à présenter :

- carte d'identité
- permis de conduire
- licences « sportives » ASAF ou VAS
- licences RACB Sport (épreuve OPEN)
- **Licences ASN étrangères – attestations (voir 2^{ème} encadré ci-après)**

NB : Les éventuelles vérifications administratives complémentaires auront lieu le **DIMANCHE 21 AOUT 2016** entre 07h05 et 07h35 et se situeront au même endroit.

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « L », « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les rallyes de type « B » et « B-Short ». En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, **seuls** ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises (Voir art. 2.2.10 du RSG) seront donc admis au départ.

(Rappel : pas de T.P. nécessaire = épreuve OPEN).

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.) de la FIA, elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport). **Les licenciés étrangers**, porteurs d'une licence « Nationale » ou « Internationale », seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, **à la condition qu'une attestation délivrée par leur A.S.N. de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (voir Art. 2.1.2. du R.S.G.)**.

NB : une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence, est acceptable également.

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO –DEMO" **ne peut être mineur** ; il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.
D'autre part, aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

B) Récupération des licences en cours ou en fin d'épreuve.

- En cours d'épreuve : **ECOLE LIBRE FONDAMENTALE DE MARLOIE**,
rue de l'Ancienne Poste, à Marloie.
(Direction de course, local du secrétariat, près de l'église).
- En fin d'épreuve : **ECOLE LIBRE FONDAMENTALE DE MARLOIE**,
rue de l'Ancienne Poste, à Marloie.
(Direction de course, local du secrétariat, près de l'église).

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, et jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du Parc Fermé d'arrivée.

Un somme de 25 € (par licence non récupérée) pour frais administratifs sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (voir Art. 2.2.12 du Règlement Particulier Rallye).

V DOTATIONS

Article 10 PROCLAMATION DES RESULTATS

10.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le **dimanche 21 août 2016** dans les locaux de « **LA VIEILLE CENSE** », rue de la Station, 4, à MARLOIE, au plus tôt 30 minutes après l'officialisation des résultats.

10.2. Les trophées seront distribués **successivement** comme suit :

- Aux 3 premiers du classement de l'Euro-Rallye-Trophée (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers du classement du Championnat du Luxembourg (pilote et copilote)
- Au premier équipage étranger de la Division 4 (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement général de la Division PH S/R
- Aux 3 premiers de la Division PH S/R (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement général de la Division PH Classic
- Aux premiers de chaque Classe de la Division PH Classic (cl. 16-17-18) (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers de la Division PH Classic (cl.16-17-18 confondues) (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement général de la Division 4
- Aux 3 premiers du classement de chaque Classe de la Division 4 (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers du classement général de la Division 4 (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement général des Divisions 1, 2 et 3 confondues
- A la 1^{ère} Ecurie du classement des Divisions 1, 2 et 3 confondues (voir Art. 11 du R.S.G.)
- Aux 3 premiers de chaque Classe des Divisions 1, 2 et 3 confondues (pilote et copilote)
- Aux 5 premiers du classement général des Divisions 1, 2 et 3 confondues (pilote et copilote)

VI POINTS DE CONTACT

Article 11 PERMANENCES

- Jusqu'au 19.08.2016, à 20h00.

Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR.

Tél. + Fax (082) 61.21.55 – GSM (0478) 22.93.57

André DEBARSY, rue des Jardins, 16, 22, 5580 B-JEMELLE
GSM (0498) 24.77.59

Bernard MARLAIRE – GSM (0474) 40.44.94

■ **A partir du 20.08.2016, à 08h30.**

LA VIEILLE CENSE, rue de la Station, 4, B-6900 MARLOIE.
(0476) 53.08.55 (= Secrétariat de l'épreuve).

■ **Internet.**

<http://www.ecuriebayard.be> -- NB : **AFFICHAGE DES TEMPS EN DIRECT**

E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

Andre.debarsy@gmail.com (Président A.C. Famenne-Bayard)

Didion.eric@gmail.com (Président Ecurie Bayard)

h.nyssen@skynet.be (Secrétaire Général)

■ **Service « PRESSE ».**

Serge REMY, (0476) 53.08.55 - remy39@outlook.be

Article 12 **TABLEAU D’AFFICHAGE**

LA VIEILLE CENSE, rue de la Station, 4, B-6900 MARLOIE (Marche-en-Famenne).

VII DIVERS

- A) Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17. du Règlement Particulier Rallye).
- B) Des programmes avec cartes du parcours et des épreuves spéciales et la liste des engagés seront en vente à la Permanence.
- C) Une petite restauration est prévue à la Permanence pendant toute la durée de l'épreuve.
- D) Pour les logements, prendre contact avec :
- Syndicat d'Initiative de Marche-en-Famenne – Tél. 23 (0)84 34.53.27
www.tourisme-marche-nassogne.be
 - Maison du Tourisme de Rochefort – Tél. 32 (0)84 34.51.72
www.valdelesse.be

VIII APPROBATIONS

Article 13

En ce qui concerne les Articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2015 seront d'application.

Article 14

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

Le présent règlement a été approuvé par Me Katia LIEMANS (Lic. n° 902), responsable de la Commission « Rallyes CSAP NAMUR », en date du 19.07.2016.

Le présent règlement a été approuvé par Me Katty Bario (lic. N° 11), pour Mr J.-Claude PUISSANT (Lic. n° 957), responsable de la Commission « Rallyes ASAF », en date du 20.07.2016.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Mr Jean-Claude PUISSANT (Lic. N° 957) en date du 27.06.2016.

+++++

RALLYE DE LA FAMENNE 20 & 21 AOUT 2016

**EPREUVE OPEN E.N.P.E.A. (A PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE)
CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYES
EURO-RALLYE-TROPHEE- CHALLENGE BRUNO THIRY
PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF) – TOYO TIRES
CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR / BRABANT / LUXEMBOURG**

Bulletin d'inscription à renvoyer (PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT) entre le 20 juillet 2016 et le 16 août 2016, N°
à 09h00 à l'adresse suivante : **Ecurie Bayard, rue Enhet-Centre, 30, à 5590 CHEVETOGNE.**

(MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION)

Engagement reçu	Paiement reçu	Ordre d'inscription	Division	CHALLENGE B. Thiry <input type="checkbox"/> <small>Seuls, les pilotes pré-inscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part (Chpt EWB, seulement)</small>
Le / /2016	Le / /2016		Classe	

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

..... / « »

Né(e) le : Adresse : N°:

Code postal : Localité :

Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

..... / « »

Né(e) le : Adresse : N°:

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc

Divisions 1 – 2 – 3 - 4	Division 1	Classe 1 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 2 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 3 Min. A3 (+ de 1600 cc)	
	Division 2	Classe 4 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 5 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 6 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 7 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 3	Classe 8 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 9 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 10 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 4	Classe 12 Min. A3 (0 à 1600 cc)	Classe 13 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 14 Min. A3 (+ de 2000 cc)	Classe 15 (= Div. 1 ou 2) (+ de 2500/3000 cc) (pneus de tourisme)Min. A3
Divisions PH Classic – PH S/R	Classe 16 Min. A4 (0 à 1600 cc)	Classe 17 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 18 Min. A4 (+ de 2000 cc)	Division S/R Min. A3 (Toutes cylindrées)	
Division Histo-Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L				

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance". ●

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Le / / [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du copilote

Joindre votre palmarès SVP et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

RALLYE DE LA FAMENNE 20 & 21 AOUT 2016

N°:

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :			Prénom :				Signature :					
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS				N° Licence	Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :			Prénom :				Signature :					
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS				N° Licence	Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement)

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Compagnie d'assurance : **Police n° :**

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :
Arceau de sécurité	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier) <input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier évtlt la liste des engagés)
Casque/ HANS	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	Commissaire Technique
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :
Ornement extérieur	Nom/ Cachet :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :
Elargisseurs de voies	
Pneumatiques	

